

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville de Saint-Pierre

En exécution de l'arrêté REG0193PG2023 de Monsieur le Maire de Saint-Pierre du 14/03/2023, une enquête publique portant sur le projet de modification du règlement local de publicité (R.L.P.) de la ville de Saint-Pierre aura lieu pendant 22 jours consécutifs :

Du 3 avril 2023 (8h00) au 24 avril 2023 (16h) inclus

Cette enquête publique concerne la modification du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire communal.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Saint-Pierre, par une décision du 20/02/2023, a désigné Madame Annie KOWALCZYK** en qualité de commissaire-enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de modification du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet de la ville de Saint-Pierre à l'adresse suivante : www.saintpierre.re
- en **version papier** en mairie de Saint-Pierre, rue Méziaire Guignard-bp 342-97448 Saint-Pierre Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 08h00 à 16h15 et le vendredi de 8h00 à 15h15.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, en mairie de Saint-Pierre** (cf. adresse ci-dessus) du lundi au jeudi de 08h00 à 16h15 et le vendredi de 8h00 à 15h15. Toute information peut être demandée auprès du service Occupation du Domaine public et de la réglementation (0262.91.84.60)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition du public à la mairie de Saint-Pierre ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : enquete-publique-4562@registre-dematerialise.fr

Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de la ville de Saint-Pierre, rue Méziaire Guignard pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- Lundi 3 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- Mardi 11 avril 2023 de 13h00 à 16h00
- Mercredi 19 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- Lundi 24 avril 2023 de 13h00 à 16h00.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Pierre ainsi que sur son site internet (www.saintpierre.re) durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la ville de Saint-Pierre se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du RLP.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil Municipal.